



Propriétaire très pointilleuse et état des lieux à venir...

Par **lazgy**, le **06/07/2013** à **19:22**

Bonjour à toutes/tous,

Je me permets de créer un sujet pour vous faire part de mes inquiétudes en espérant que vous ayez des pistes pour ma défense...

En effet, ma propriétaire a 88 ans et fait toujours ses états des lieux de manière très pointilleuse. A l'écouter, les trous dans les murs sont interdits et c'est à se demander si on a le droit de respirer!.

- Concernant les trous que je vais reboucher, auriez-vous des pistes de défense?
- De même, elle m'a demandé par courrier de lui fournir une facture de ramonage de la cheminée que je n'ai évidemment jamais utilisé... j'habite un 20m2 à Paris.
- Doit-elle me rendre mon chèque de caution immédiatement? J'ai bien peur qu'elle n'en fasse qu'à sa tête et qu'elle me retire malgré tout une somme assez conséquente dessus.

Merci beaucoup,

Par **cocotte1003**, le **07/07/2013** à **04:28**

Bonjour, effectivement vous devez fournir une attestation d'entretien du chauffage (pour le bois, gaz ...) annuellement donc à votre départ il faudra en fournir un de moins d'un an. Les trous doivent être débouchés et repeints de la couleur du mur. Votre bailleur a deux mois pour vous rendre votre dépôt de garantie en vous justifiant les sommes retenues. Toutes les

taches, trous, griffures... apparaissant sur l'état des lieux de sortie et pas sur celui d'entrée sont à votre charge, l'usure est à la charge du bailleur. Nettoyer méticuleusement le bien sans oublier la vmc, les ampoules... et le calcaire. Rendre bien le nombre de clés inscrit dans l'état des lieux d'entrée. Vous pouvez voir avec le bailleur pour faire un pré état des lieux, vous pourrez ainsi mieux cerner les problèmes et au besoin voir à prendre un huissier pour faire le définitif, cordialement.